



En 2018, le grand four de la SATOM a brûlé 160 000 tonnes d'ordures. Celui de l'UTO, 56 000. SATOM

VERS UN VALAIS DURABLE
TOUS LES ARTICLES
DE NOTRE THÉMATIQUE SUR
DURABLE.LENOUVELLISTE.CH

Les incinérateurs ont digéré la taxe au sac

DURABLE En Valais, la taxe au sac a fait reculer le volume des ordures ménagères de 32%. De quoi mettre en péril la rentabilité des usines d'incinération? Enquête.

PAR ROMAIN.CARRUPT@LENOUVELLISTE.CH

La taxe au sac tuera-t-elle les usines d'incinération? Sans contester le principe écologique du pollueur-payeur, la question se pose pour les sociétés qui génèrent de l'argent en brûlant nos ordures. Car qui dit moins de déchets, dit une rentabilité moindre pour les grands fours. Et potentiellement des répercussions négatives sur le portemonnaie du citoyen, puisque les incinérateurs sont détenus par les communes.

L'UTO et la SATOM sereins

Il y a un an et demi, alors que la majorité des cantons connaissait déjà la taxe au sac, le Conseil fédéral mettait en évidence la surcapacité des installations suisses. Elles sont capables de traiter 4 millions de tonnes de déchets, tandis que le pays n'en produit que 3,5. Malgré cela, les sept Sages ne s'inquiétaient pas pour les finances des industriels de la combustion: «Les habitudes de consommation et la croissance démographique devraient avoir des retombées plus fortes sur la production de déchets que le recyclage.»

Les incinérateurs valaisans partagent cette sérénité économique. Depuis l'introduction de la taxe au sac, ils ont accueilli en moyenne 32% d'ordures ménagères en moins. Si les deux acteurs du Valais romand ne craignent pas pour l'équilibre de leurs comptes, c'est avant tout parce que la combustion de ces dernières ne représente qu'une part minoritaire de leur chiffre d'affaires: 30% pour l'UTO d'Uvrier et 17% pour la SATOM de Monthey.

«Valorisation thermique» et pas «incinération»

Les usines d'incinération ne se contentent donc pas de brûler des sacs blancs. D'ailleurs, Co-



«C'est parce que nous ne sommes pas de simples usines d'incinération que la taxe au sac ne met pas en péril nos activités.»

CORINNE CIPOLLA
PORTE-PAROLE DE LA SATOM

rinne Cipolla, porte-parole de la SATOM, combat l'utilisation du terme «incinération». Elle lui préfère celui de «valorisation thermique». Avec cet argument: «C'est précisément parce que nous ne sommes pas de simples usines d'incinération que la taxe au sac ne met pas en péril nos activités.» Ainsi, les usines de valorisation thermique se diversifient depuis longtemps. L'énergie produite par la combustion d'ordures ménagères contribue près de deux fois moins

aux recettes de l'UTO que par le passé. La société traite des déchets spéciaux, exploite une déchetterie, produit de l'électricité et bientôt du chauffage à distance. Ses filières Valpelt à Uvrier et GazEL à Vétroz créent toujours plus de granulés de bois pour le chauffage, et de gaz à partir de déchets verts.

Les usines favorables au tri

Dans le Chablais, la SATOM projette d'étendre son réseau de chauffage à distance et de construire une liaison permettant d'alimenter en vapeur le site chimique voisin. Elle prévoit aussi d'intensifier sa récolte de déchets alimentaires, qu'elle traite dans son installation de Villeneuve. Pellets mis à part, la structure valdo-valaisanne s'est diversifiée dans les mêmes secteurs que l'UTO. A ceux qui prétendent que les incinérateurs ont malgré tout avantage à ce que les citoyens ne trient pas trop leurs ordures, le directeur de l'UTO, Bertrand Yerly, oppose cet argument: «Le verre, l'alu, les déchets verts et alimentaires

Un député soupçonne de la concurrence déloyale

La stratégie de diversification poursuivie par les usines d'incinération ne fait pas l'unanimité. Président de la nouvelle Association des transporteurs et des recycleurs de déchets du Valais romand et du Chablais (ATRED), David Crettenand estime que «le rôle d'une usine d'incinération est de brûler les matières non récupérables, et non de faire main basse sur des filières de valorisation en développement dans le secteur privé.» Le député PLR est à l'origine du postulat intitulé «Les incinérateurs imposent-ils une concurrence déloyale aux PME avec l'argent de la taxe au sac?», sur lequel se prononcera le Grand Conseil valaisan, au plus tôt en septembre. Directeur de l'UTO, Bertrand Yerly pense, au contraire, qu'il revient aux communes de choisir avec qui elles souhaitent travailler. «Ce sont elles qui nous mandatent. Et il ne faut pas oublier que si nous ne pouvons pas nous diversifier, nous devons augmenter nos tarifs d'incinération.» Chef du Service cantonal de l'environnement, Joël Rossier confirme que «les communes ont le pouvoir de décision sur la prise en charge et l'élimination des déchets urbains.»

ne facilitent pas l'exploitation de nos fours. Une meilleure qualité de tri est au contraire synonyme d'économies.»

L'importation d'ordures pas d'actualité

En Valais, le discours des usines d'incinération se veut rassurant. Néanmoins, dans des cantons qui connaissent la taxe au sac depuis plus longtemps, la baisse du volume d'ordures a parfois conduit à des orientations stratégiques controversées. Pour rester rentables, certaines usines recou-

rent à l'importation de déchets. En 2016, 11% de ce qui a été brûlé en Suisse provenaient de pays limitrophes, un record. Les dirigeants de l'UTO et de la SATOM assurent qu'ils n'envisagent pas cette solution pour l'instant. Bertrand Yerly insiste: «Il y a assez de déchets à l'intérieur de nos frontières.» Chaque Helvète en génère 700 kg par an en moyenne, ce qui fait de la Suisse, bien qu'elle soit la meilleure recycleuse, la troisième plus grosse productrice de déchets en Europe.

17%

la part du chiffre d'affaires de la SATOM réalisée par la combustion de sacs poubelles. Pour l'UTO, cette proportion est de 30%.